

NERSAC, le 10 février 2006

Subdivision Environnement industriel,  
Ressources minérales et Energie  
Z.I. de Nersac – Rue Ampère  
16440 NERSAC  
Tél. 05.45.38.64.50. – Télécopie 05.45.38.64.69  
Mél : sub16.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

## **EXPLOITATION DE CARRIERE**

### **Carrière de calcaire LAFARGE CIMENTS à La Couronne**

#### **Modification des garanties financières**

#### **RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

La carrière de calcaire alimentant la cimenterie LAFARGE de La Couronne a obtenu un renouvellement et une extension par arrêté préfectoral du 18 février 2000 pour une durée de 30 ans.

Cet arrêté prévoit une exploitation moyenne de 700 000 t/an et un maximum de 1 240 000 t/an. Les productions des années 2002 à 2004 ont été de 1 015 068 t, 1 015 068 t, 1 194 383 t. La production 2005 devrait être du même ordre de grandeur. Le calcul des garanties financières, fait sur la base de 700 000 t/an, a déjà été modifié par arrêté du 4 novembre 2003. Il apparaît à nouveau fin 2005, compte tenu de la production qui reste à un niveau plus important que la moyenne prévue, que la garantie financière, suivant le plan modifié fin 2003, ne correspond pas avec la situation présente. Avec un niveau de production dépassant 1 000 000 t/an, l'exploitant estime aujourd'hui qu'il ne lui reste qu'environ 5 ans de réserve, laquelle selon lui, avait été surévaluée à l'origine. L'exploitant cherche d'ailleurs actuellement à acquérir des terrains côté nord-est.

Nous avons donc demandé à l'exploitant de recalculer le montant de ces garanties. Celui-ci nous a transmis le 19 décembre 2005 un nouveau calcul avec un montant établi sur la base de la production actuelle. La fin d'exploitation aujourd'hui envisagée est en 2010, aussi, une seule période quinquennale est prévue. L'état maximal de remise en état est celui que l'on trouve en décembre 2005. Il fait apparaître des surfaces S1 (surface défrichée + infrastructure) et S2 (surface en chantier + surface découverte) de 8,6 et 16,85 ha au lieu de 1,5 et 3,11 ha précédemment. La garantie financière actuelle est de 300 000 € alors que le nouveau calcul fait apparaître qu'elle devrait être de 579 416 €.

Ce nouveau montant a été calculé en prenant en compte l'évolution de l'indice TP 01 entre février 1998 (416,2) et celui de décembre 2005 (529,1).

Nous proposons donc aux membres de la commission des carrières d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté ci-joint modifiant la garantie financière.